

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

SOFIDY EUROPE INVEST

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable
Siège Social : 303 Square des Champs Élysées – 91026 Évry-Courcouronnes Cedex
898 998 273 RCS Évry

(la « **Société** »)

SECOND AVIS DE CONVOCATION**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 28 JUIN 2023**

L'Assemblée Générale de la SCPI SOFIDY EUROPE INVEST réunie sur première convocation le 31 mai 2023 n'ayant pu délibérer faute de réunir le quorum requis, **une seconde Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée le mercredi 28 juin 2023 à 15 heures**, au siège social sis 303 Square des Champs-Élysées – 91026 Évry-Courcouronnes Cedex, afin de délibérer sur le même ordre du jour et les mêmes résolutions dont le texte est paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 28 avril 2023, à savoir :

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification de l'article 7.3 relatif au capital plafond de la Société
- Modification terminologique de l'article 30 suite à la réforme du système judiciaire
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Conformément à l'article R.214-141 du Code Monétaire et Financier, le formulaire de vote vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. En conséquence, la Société de gestion conserve les bulletins de vote des associés qui se sont exprimés lors de la première convocation. Les associés qui ne se sont pas exprimés lors de cette première convocation sont invités à bien vouloir retourner le bulletin de vote qu'ils ont reçu avec la première convocation.

La société de gestion
SOFIDY SAS